

A46 SUD

MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

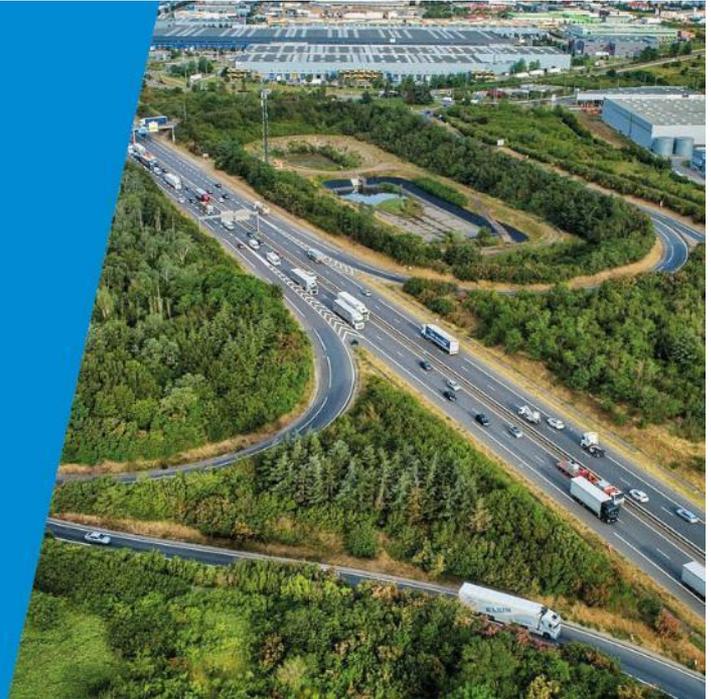
ASF

**A46
SUD**

**MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX**

CONCERTATION PUBLIQUE

29 JUIN > 28 SEPTEMBRE



Réunion publique Développement Economique
23 septembre 2021 - Corbas

Annie Augier

animatrice de la réunion

Alain Violet

Maire de Corbas

Sur quoi porte cette concertation préalable ?



Préambule : comment notre réunion va-t-elle se dérouler ?



Les trois garants :

David Chevallier
Valérie Dejour
Jacques Finetti

Qui sont les garants représentant la CNDP pour cette concertation préalable ?

- **David CHEVALLIER**, consultant en accompagnement de démarches participatives
- **Valérie DEJOUR**, co-gérante de la SARL Les Développeurs Associés, médiatrice et facilitatrice des transitions
- **Jacques FINETTI**, conseil en recrutement et management des entreprises et commissaire enquêteur

Contact : concertation-a46@garants-cndp.fr

AUTORITE

*Habilité à prendre des
décisions en son nom
propre*



Created by dDera
from Noun Project

ADMINISTRATIVE

Institution publique



Created by Gloria Maggiali
from Noun Project

INDEPENDANTE

*Ne dépend ni
des responsables des projets,
ni du pouvoir politique*



Created by Nithinan Tatah
from Noun Project

Elle défend un droit :

“ *Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.* ”

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle
en 2005

« MA PAROLE A DU POUVOIR »

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

A quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Suivi dans le temps

Et enclencher un processus qui s'inscrit dans un temps long

3 garants pour :

Garantir une concertation « qui produise » et mobilise, largement

- Un cadre solide, construit depuis près d'un an avec les deux maîtres d'ouvrage

Articuler cette concertation aux conclusions des débats précédents sur l'aire urbaine de Lyon

- Veiller à élargir le champ thématique des débats
- Inscrire ou réinscrire la réflexion sur les choix d'aménagement et de mobilités à l'échelle de la région lyonnaise

Intégrer l'ensemble des problématiques et des enjeux dans la démarche de concertation

Etre à l'écoute de tous les arguments

Les garants : un tiers devant garantir les principes de :

INDEPENDANCE

Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



Created by pphrdaya
from Noun Project

NEUTRALITE

Par rapport au projet



Created by Tobi riki
from Noun Project

TRANSPARENCE

Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION

Approche qualitative des contributions, et non quantitative



Created by Alina Oleynik
from Noun Project

EGALITE DE TRAITEMENT

Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur

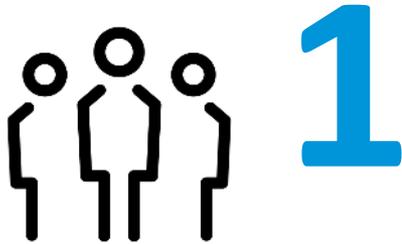


INCLUSION

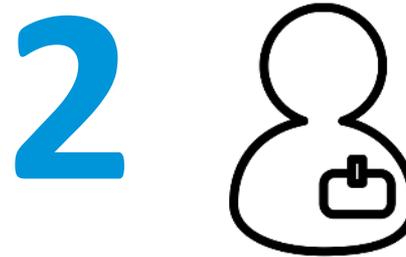
Aller à la rencontre de tous les publics



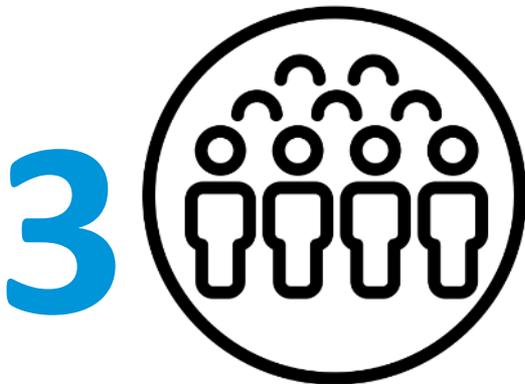
Created by Elm Toccole
from Noun Project



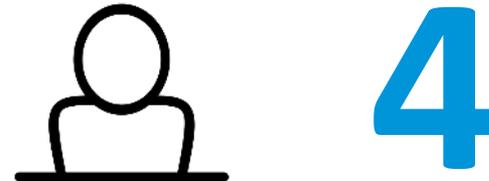
Les tiers garants publient le bilan de la concertation préalable



Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation



La Commission nationale rend un avis sur la qualité de cette réponse



Si le projet se poursuit, la concertation avec le public se poursuit également, sous l'égide d'un garant de la CNDP

Created by Jaoluerje

Jean Schwander

**Direction des Infrastructures de Transport
Ministère de la transition écologique**

le concédant : l'Etat

Ministère de la Transition Ecologique

- Décide de la consistance du réseau concédé
- Veille au respect des obligations du concessionnaire
- Valide les dossiers en amont et délivre l'autorisation de mise en service

le concessionnaire: ASF

Autoroutes du Sud de la France

- Maître d'ouvrage du projet
- Pilote les études et procédures puis fait réaliser les travaux
- Assure l'entretien et l'exploitation

- libre de péage
- prévue "élargissable" à 2x3 voies dans le cahier des charges du contrat de concession (1992)
- études et procédures relatives à l'élargissement confiées par l'Etat à ASF en 2015 (avenant publié par décret du 21 août)

- améliorer le niveau de sécurité de l'infrastructure
- améliorer les conditions de déplacement du quotidien
- s'adapter aux exigences territoriales et environnementales d'aujourd'hui (bruit, eau)
- rester compatible avec d'éventuels futurs aménagements

Frédéric Depaepe

directeur de la maîtrise d'ouvrage, ASF Est

Maud Jourdheuil

responsable études et prospective, ASF Est

Présentation du projet de mise à 2x3 voies et d'aménagement du nœud de Manissieux

1. L'A46 Sud aujourd'hui
2. Quel est le projet soumis à la concertation publique ?
3. Quels sont les bénéfices attendus du projet ?
4. Quelles sont les modalités de réalisation du projet ?

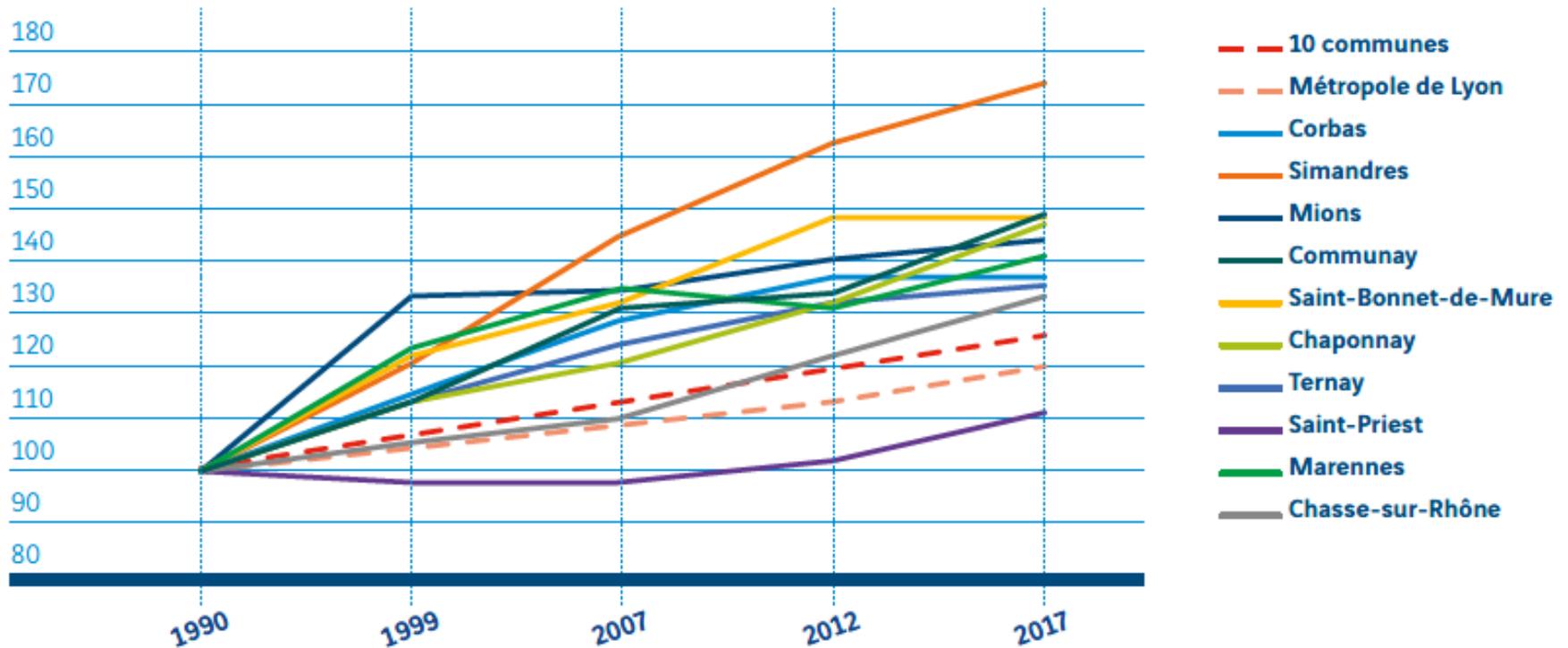
1- L'A46 Sud aujourd'hui

L'A46 Sud aujourd'hui

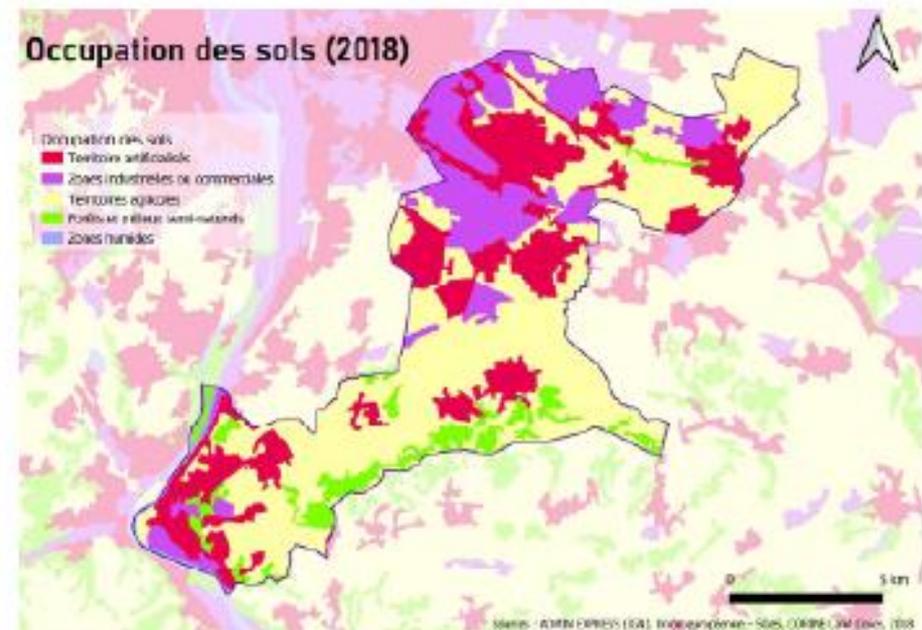
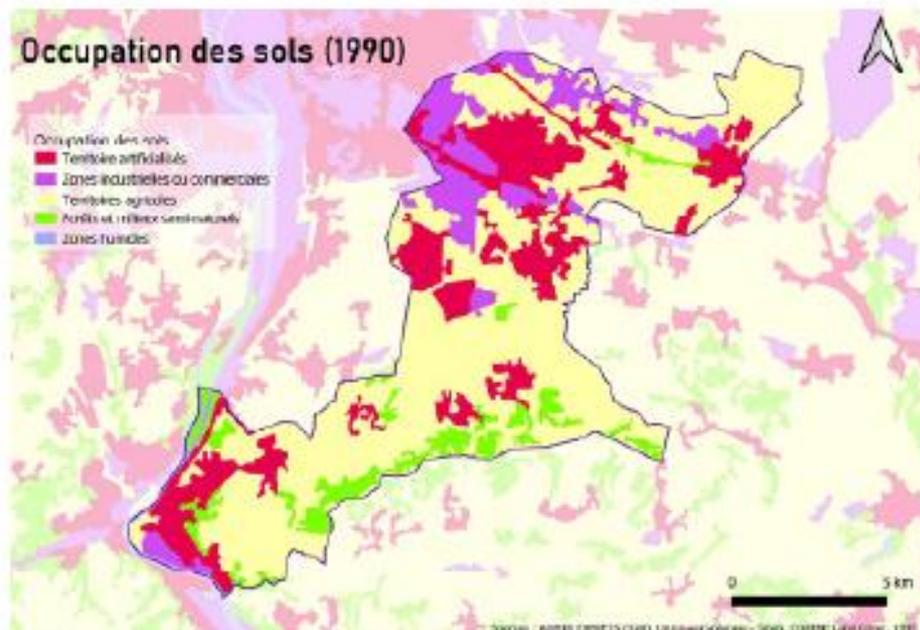


Un territoire dynamique et en croissance

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS DEPUIS 1990 (indice base 100)

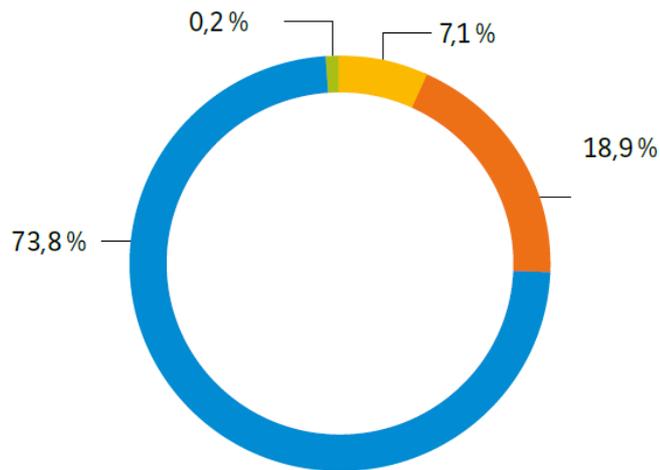


Un territoire dynamique et en croissance



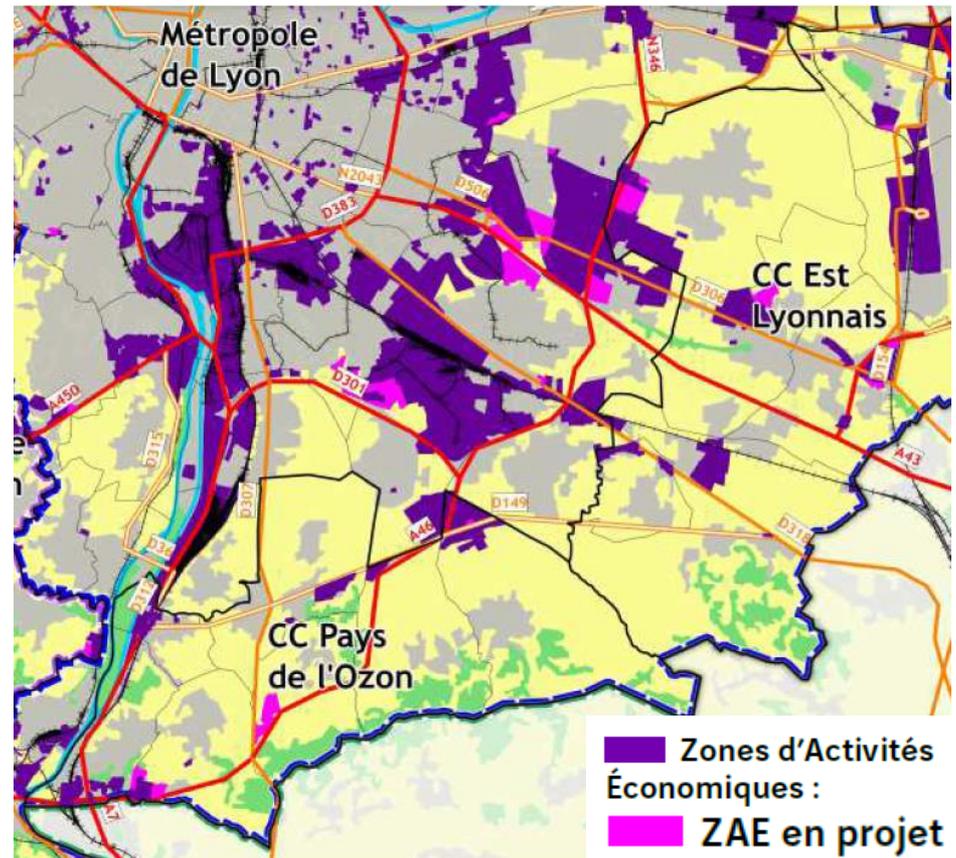
Un territoire dynamique et en croissance

RÉPARTITION DE L'EMPLOI SUR LES 10 COMMUNES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (2017)



- Agriculture
- Construction
- Industrie
- Tertiaire

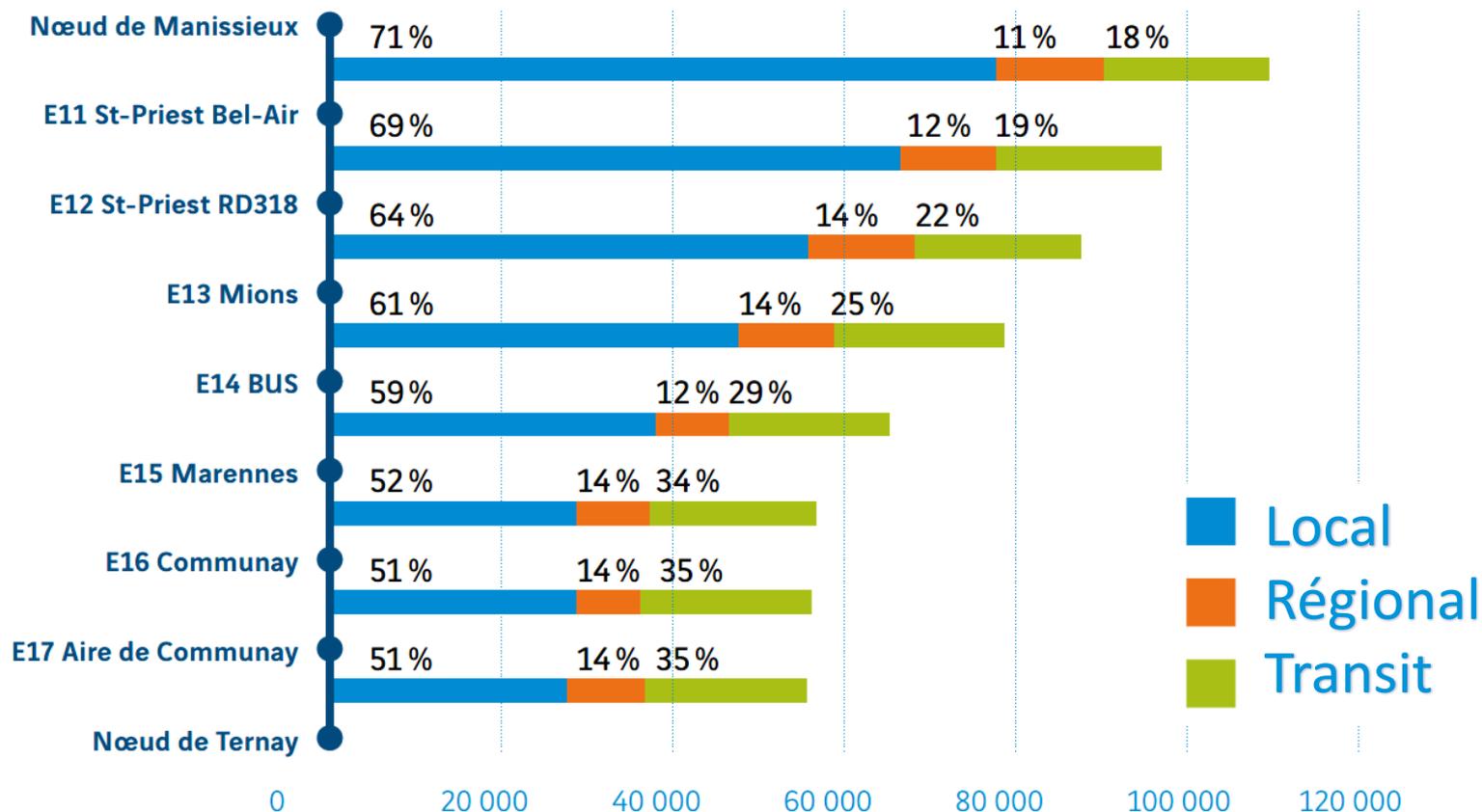
Source : INSEE.



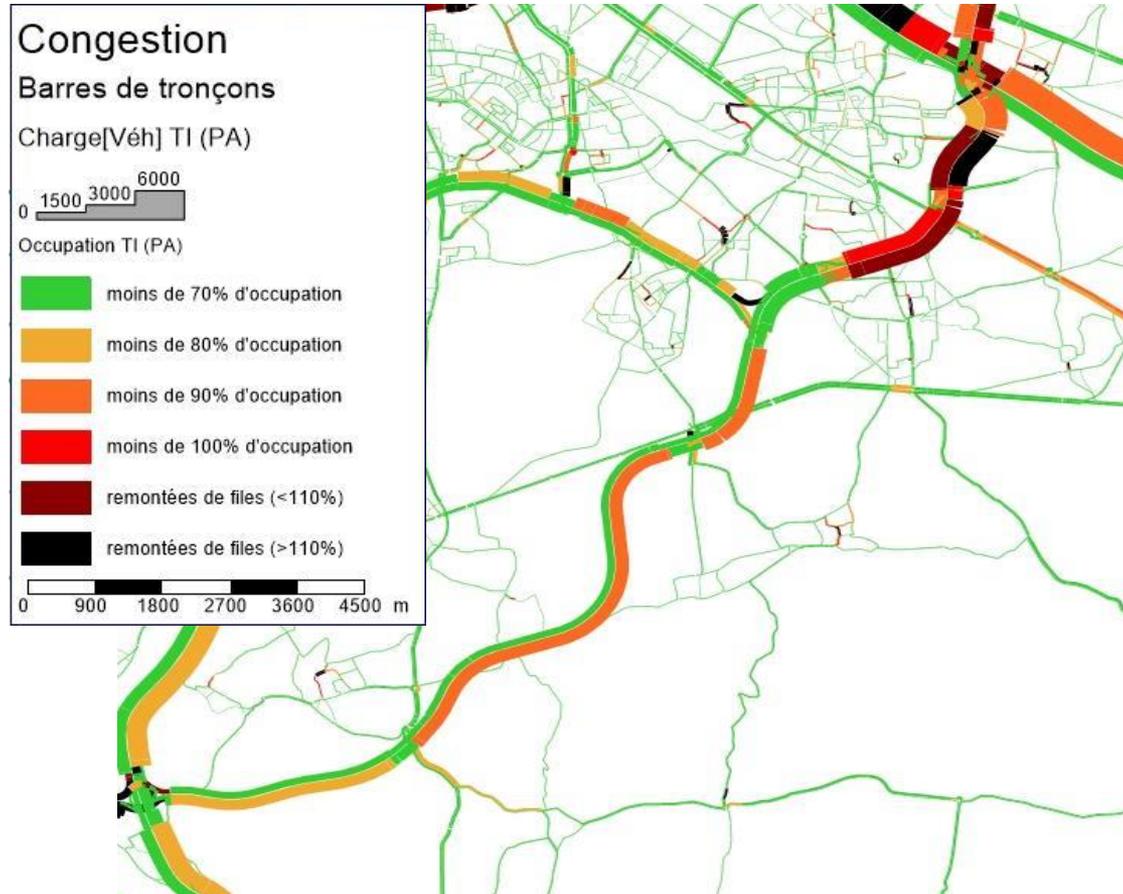
Source : Observatoire des Zones d'Activités Économiques du Rhône (OZAR), 2017.

3 types de trafic : local / régional / transit

- + de 100 000 véhicules par jour et jusqu'à 24 % de poids lourds



- Congestionnée en moyenne 5 heures par jour



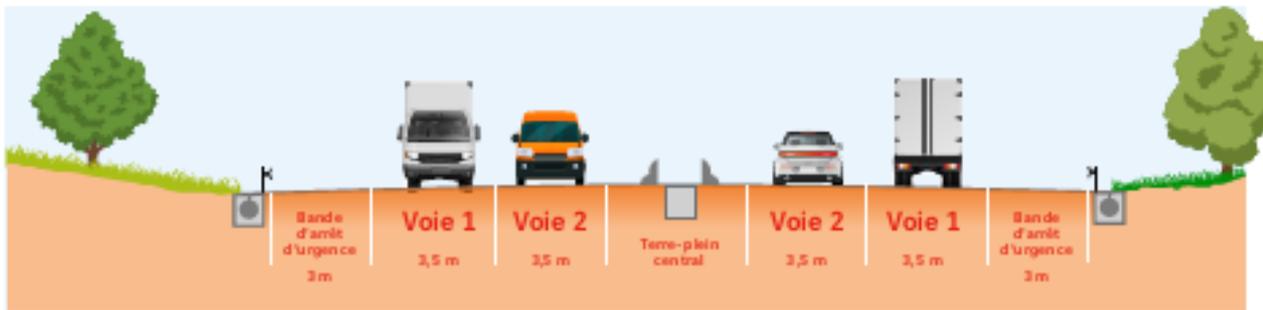
Congestion à l'heure de pointe du matin – 2016 source étude trafic

2 - Quel est le projet soumis à la concertation publique ?

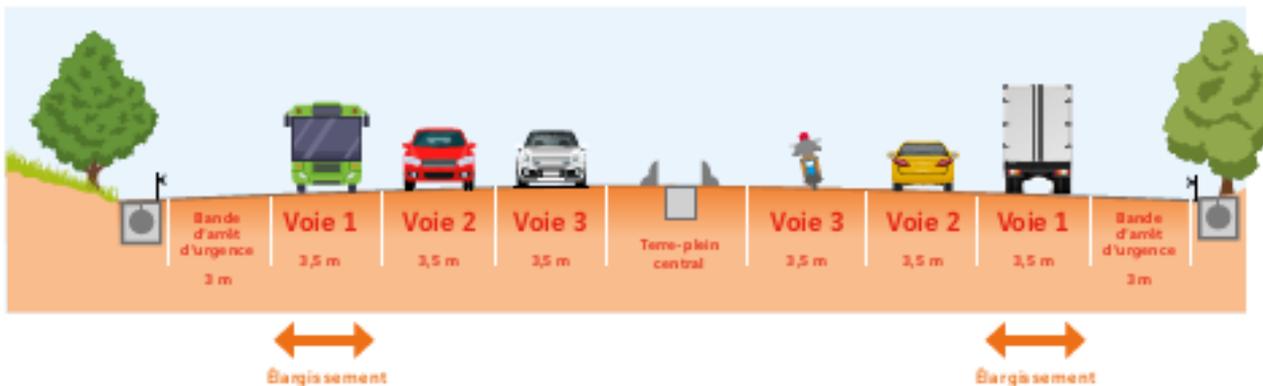
Quel est le projet soumis à la concertation publique ?

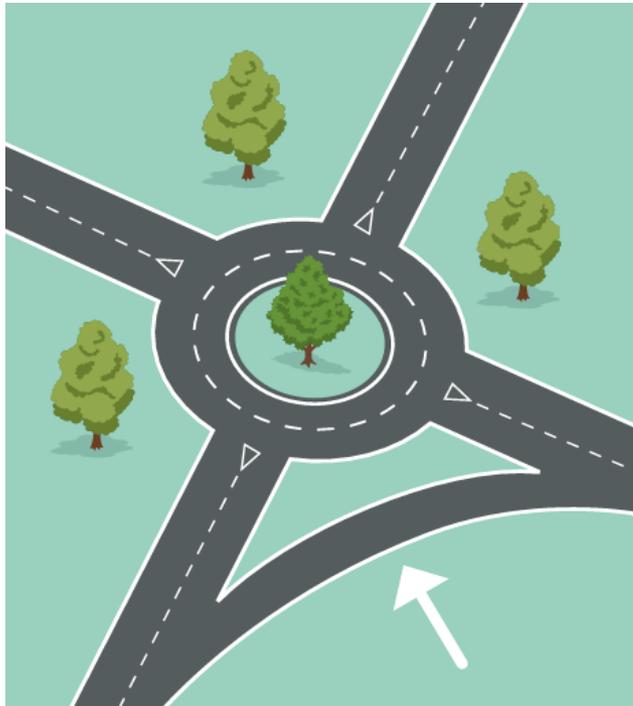
Mise à 2x3 voies dans les emprises existantes, conçue élargissable

SITUATION EXISTANTE



SITUATION PROJÉTÉE





Des aménagements complémentaires

- Requalification environnementale
- Reprise de 3 échangeurs
- Aménagement RN346 (de Manissieux à l'échangeur n° 10)
- Déplacement des aires de Manissieux et Saint-Priest
- Aménagement des aires de Communay

Aménagement du nœud de Manissieux



Les variantes d'aménagement :

L'évitement long



L'évitement court



L'aménagement compact



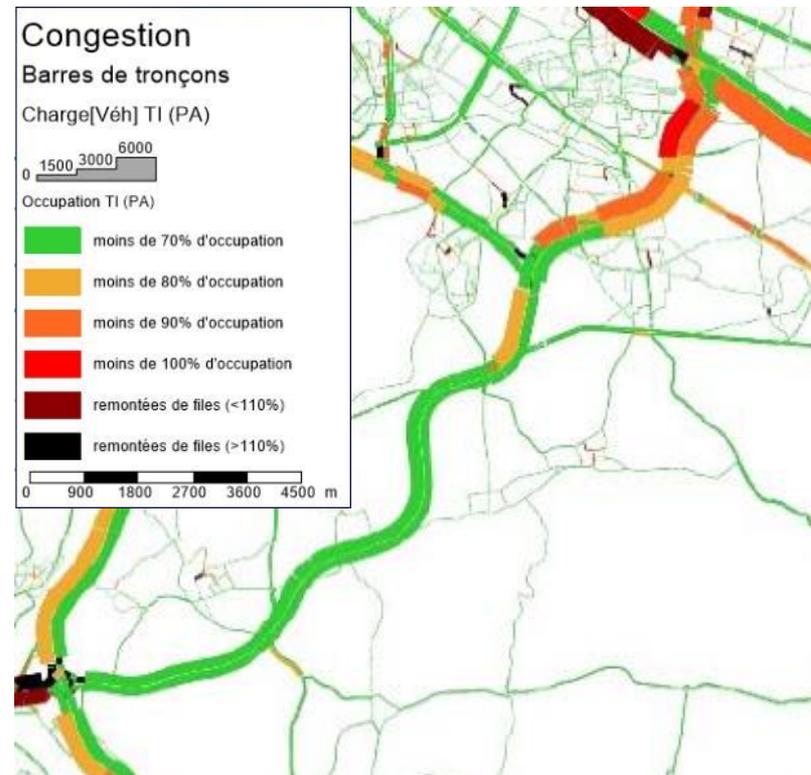
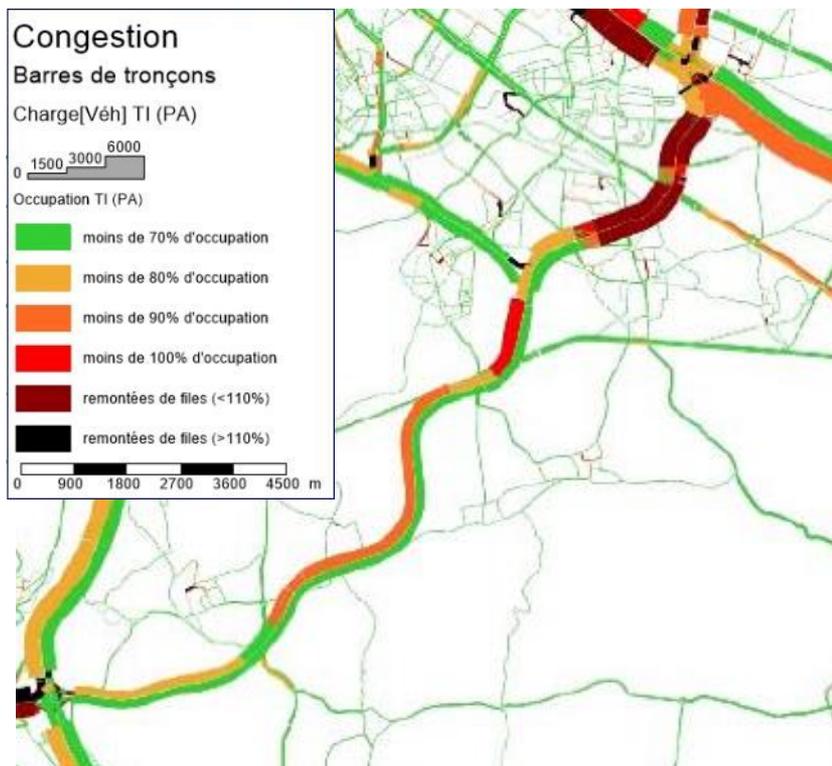
-  Infrastructure autoroutière existante
-  Nouvelle infrastructure autoroutière
-  Infrastructure routière aménagée ou réaménagée
-  Infrastructure supprimée

➔ Variante préférentielle

3 - Quels sont les bénéfices attendus du projet ?

Quels sont les bénéfices attendus du projet ?

- Retrouver de la fluidité



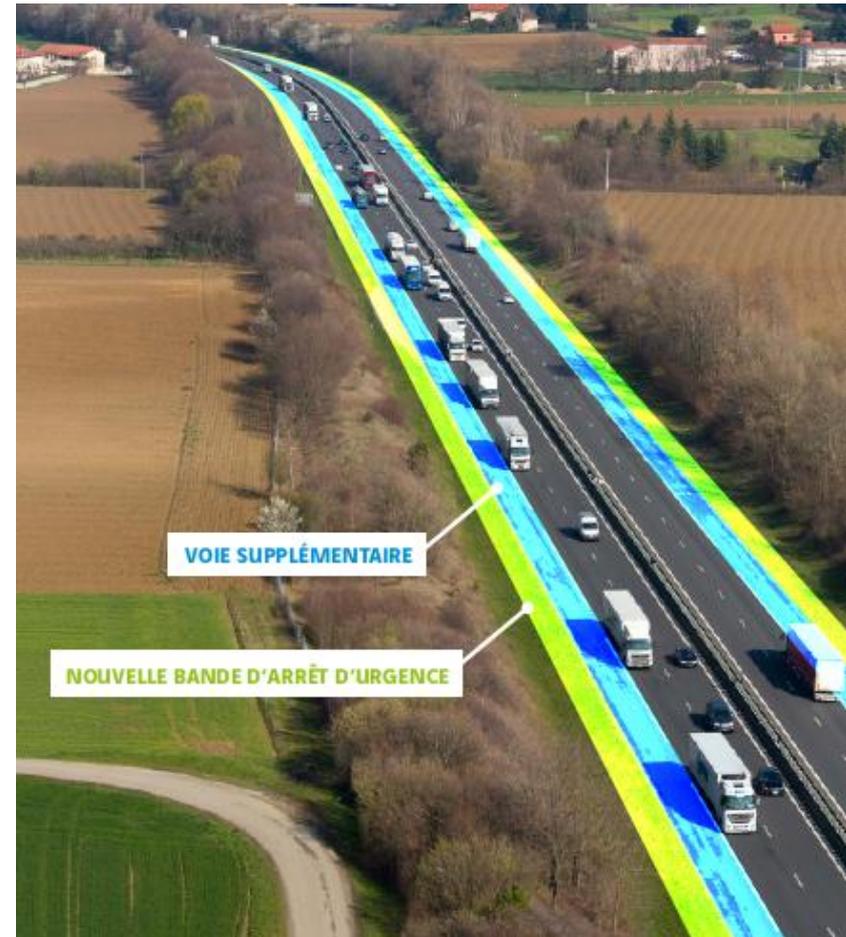
Comparaison de la congestion en 2030 à l'heure de pointe du soir

Sans et avec projet – source étude trafic

Quels sont les bénéfices attendus du projet ?

- Améliorer la sécurité et la sérénité
- Moderniser l'infrastructure

**Une solution rapide,
efficace, finançable
et de moindre impact
environnemental**



4 - Quelles sont les modalités de réalisation du projet ?

Quelles sont les modalités de réalisation du projet ?

Coût de l'aménagement de l'ordre de **250 M€**

- **150 M€** pour la mise à 2x3 voies
- **100 M€** pour le nœud de Manissieux

Aménagement qui serait financé par la concession

L'A46 Sud restera libre de péage

Planning prévisionnel du projet :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Etudes						
Procédures						
Travaux						

Mise en service 

A46 SUD

MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASF

**A46
SUD**

**MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX**

CONCERTATION PUBLIQUE

29 JUIN > 28 SEPTEMBRE



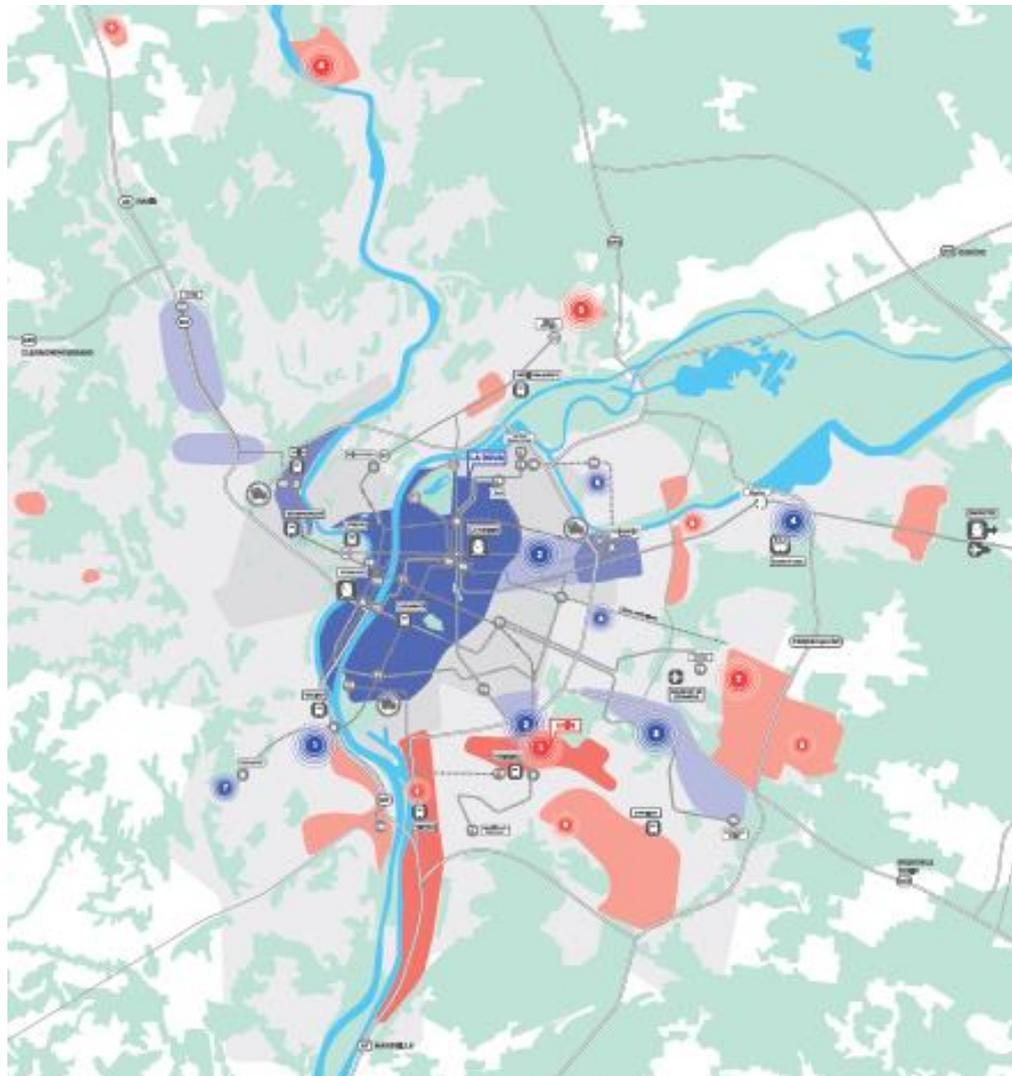
Vos questions ? Vos avis ?

Thématique

Développement économique

Emeline Baume

**1ère vice-présidente de la
Métropole de Lyon**



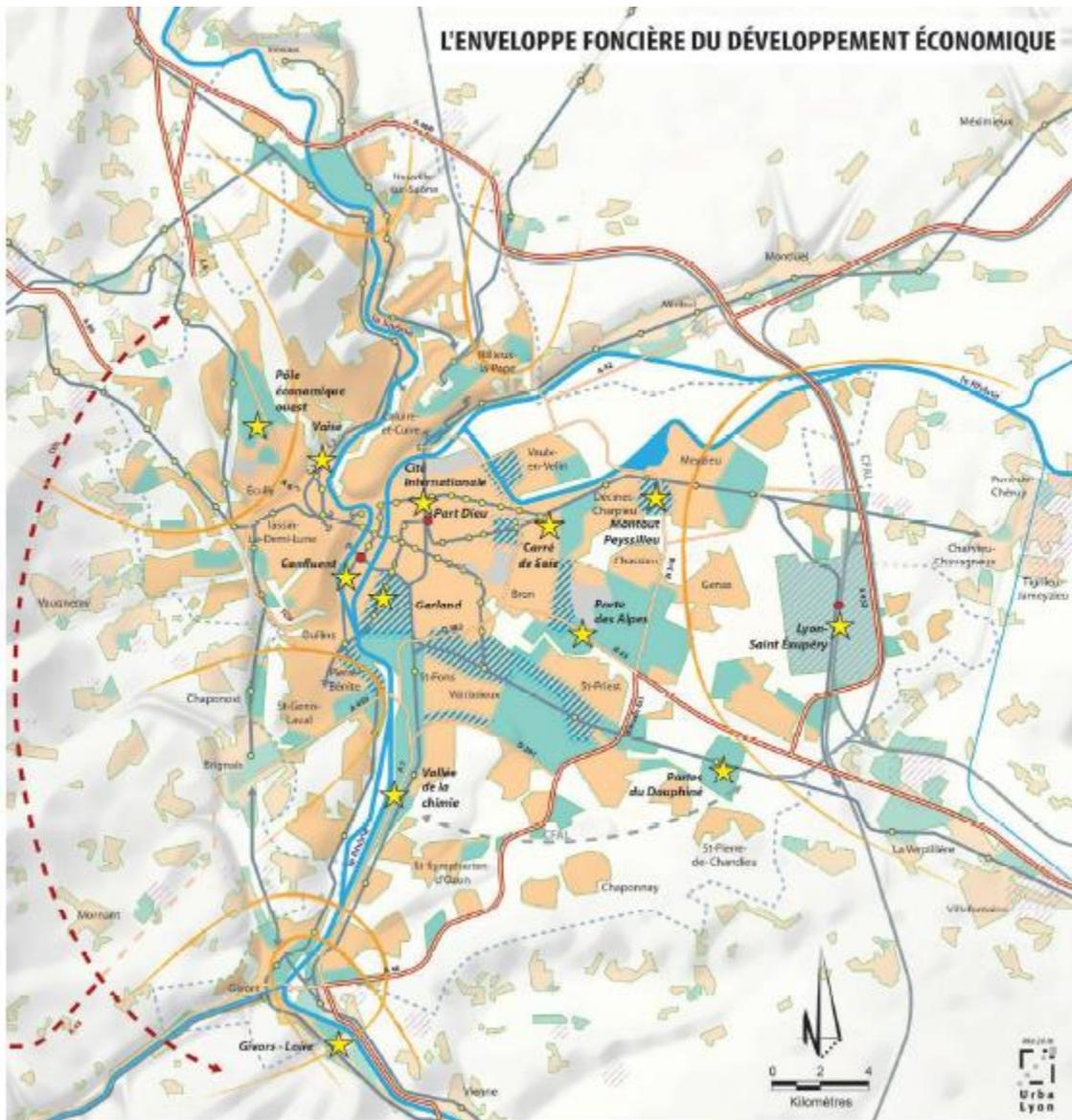
DÉVELOPPEMENT URBAIN MIXTE (TERTIAIRE, HÔTELLERIE, ACTIVITÉS DE PROXIMITÉ...)

- 1 La Saulaie : tertiaire - activités fabricantes urbaines
- 2 Grand Clément : activités fabricantes urbaines - tertiaire
- 3 Grand Parilly : tertiaire - commerce - hôtellerie
- 4 Grand Stade : loisirs - sport - tertiaire - hôtellerie
- 5 Grande Ile - Mes du Taureau : activités fabricantes urbaines - enseignement
- 6 La Clairière : tertiaire - hôtellerie
- 7 Vallon des Hôpitaux : tertiaire - hospitalier - santé
- 8 Porte des Alpes : grande réflexion urbaine & économique

TERRITOIRES INDUSTRIELS & DE DISTRIBUTION

- 1 Sites industriels stratégiques
- 2 Zones industrielles et artisanales
- 1 Grand Parilly Factories : industrie à haute valeur ajoutée
- 2 Village PME-PMI Tech Vallée : industrie
- 3 Orléonade : activités productives - tertiaire - hôtellerie
- 4 Zone en Champagne : activités productives
- 5 D-Slide : activités productives - tertiaire - médico-social
- 6 La Draille : activités productives
- 7 Mi-Plaine Ouest : industrie
- 8 Mi-Plaine Est : industrie
- 9 Carrou : industrie
- 10 Gare de St Priest

Enveloppe foncière du développement économique



L'accueil d'activités économiques :

- dans le territoire urbain
- dans les sites économiques dédiés
- dans les sites mixtes à dominante économique

Site d'extension ou de développement extérieur au SEPAL :

- de 10 ha
- entre 10 et 20 ha
- > de 20 ha

- site économique métropolitain
- site d'interface
- équipement
- plateforme aéroportuaire de Lyon St Exupéry (Site économique à conditions particulières d'urbanisation)

Réseau express :

- réseau express de l'aire métropolitaine
- gare de niveau euro-régional
- autre gare

Réseau routier :

- métropolitain
- national ou régional

COL et A46 infrastructures telles qu'inscrites dans la DTA
CFAL : Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (Section Sud Cf. décision ministérielle du 15 avril 2009 et arrêté préfectoral du 6 mai 2009).

Eric Garcin

**Elu de la CCI
Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne**

A46 SUD

MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASF

**A46
SUD**

**MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX**

CONCERTATION PUBLIQUE

29 JUIN > 28 SEPTEMBRE



Vos questions ? Vos avis ?

A46 SUD

MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX

**A46
SUD**

MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX

CONCERTATION PUBLIQUE

29 JUIN > 28 SEPTEMBRE



LUNDI

27

SEPT.

SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON RÉUNION DE CLÔTURE

Espace Louise Labé

20h

13 avenue Robert Schumann



INFORMEZ-
VOUS !



DIALOGUEZ !



EXPRIMEZ-
VOUS !

WWW.A46SUD-AMENAGEMENT.FR

A46 SUD

MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASF

**A46
SUD**

**MISE À 2x3 VOIES
AMÉNAGEMENT
DU NŒUD DE
MANISSIEUX**

CONCERTATION PUBLIQUE

29 JUIN > 28 SEPTEMBRE



**Nous vous remercions de
votre contribution et de votre présence**
à bientôt pour les suites de cette concertation

www.a46sud-amenagement.fr